

Normes des dos d'ânes en hauteur, largeur et longueur

16^e législature

Question écrite n° 05598 de Mme Christine Herzog (Moselle - UC-R)

publiée dans le JO Sénat du 02/03/2023 - page 1508

Mme Christine Herzog interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports sur les normes des dos d'ânes ou ralentisseurs de vitesse en agglomération. Elle lui demande les réglementations de la hauteur, de la largeur et de la longueur des ralentisseurs pour éviter d'endommager les véhicules.

En attente de réponse du Ministère auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports

Alerte mail

L'outil de veille du Sénat : si vous voulez être informé (gratuitement) par courrier électronique quand la réponse ministérielle à cette question paraîtra, entrez votre adresse électronique :

Votre format : HTML Texte

Valider